

peut-être encore un peu faible et nous devons encore la revoir et réexaminer un certain nombre d'éléments. Vous l'avez peut-être lu dans *La Gruyère* de ce matin, nous sommes en train de finir l'installation pour la classe relais pour le Sud du canton pour la rentrée. Les enseignants et les collaborateurs ont déjà été engagés. Ils nous aident à faire face à une situation et à un certain nombre d'élèves à Fribourg.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y a évidemment un double point de vue. Il y a le point de vue des écoles, que les élèves ont quitté momentanément et qui ont retrouvé un courant normal un peu plus habituel, puisqu'elles sont déchargées d'une difficulté qui est relativement importante et qui monopolisait de manière importante toutes les forces à l'intérieur de l'établissement. Pour elles, c'est un plus, c'est indéniable et elles nous l'ont indiqué. Et en face, nous avons des classes relais, qui sont très chargées avec des collaborateurs à qui on demande beaucoup aussi sur un plan personnel de prise en charge. Et nous devons encore pouvoir trouver ici un juste milieu dans cette prise en charge. Nous sommes dans une phase pilote. Nous essayons encore et nous testons toute une série de méthodes de ce point de vue-là. J'ai eu l'occasion personnellement de rencontrer l'équipe éducative, il y a de cela à peu près six semaines. Nous avons procédé à un premier échange pour essayer de corriger ce qui peut déjà l'être immédiatement.

Pour la remarque du Député Daniel de Roche s'agissant de la mention des aumôneries pour le secondaire II, je prends acte de sa demande et je pars de l'idée qu'à la page 26 figure sous le chapitre général qui concerne le secondaire II le mandat de prestations tel qu'il a été signé, qui concerne l'ensemble des écoles. Le cas échéant, c'est ici que nous intégrerons des indications pour les années qui viennent.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. L'analyse des comptes 2006 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions permet de faire les constatations générales suivantes: L'excédent de charges du compte de fonctionnement de 38,1 millions de francs est sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires. L'excédent de charges du compte d'investissements s'élève à hauteur de 29,8 millions de francs, inférieur d'environ 6 millions. Les investissements de cette Direction se sont élevés à 73,6 millions pour 43,8 millions de recettes, soit une différence négative de 29,8 millions à mettre en rapport avec la diminution de 6 millions évoquée auparavant. De manière générale, l'ensemble des positions comptables a été bien maîtrisé ainsi que les effectifs du personnel. Il convient également de relever que les comptes de la DAEC sont à l'image du résultat global des comptes de l'Etat 2006. Ils n'appellent pas de

commentaires particuliers à l'exception de quelques rubriques.

Position 3815 «Aménagement des routes cantonales», l'augmentation de l'excédent de charges de 2 millions a été compensée par des ventes de terrains et des subventions fédérales, le tout en accord avec la Direction des finances. Ce dépassement budgétaire est dû à une météo qui a permis un avancement plus rapide du programme des travaux.

Position 3820 «Routes cantonales», concernant la construction de la halle à sel, un montant de 1 million égal au budget a été comptabilisé dont 330 000 francs de travaux seront exécutés en 2007 dus à un retard de la charpente.

Position 3825 «Service des autoroutes», la position de construction des routes nationales est inférieure de 6 millions de francs. Il s'agit de préciser que la DAEC dépend du programme de la Confédération et elle ne peut en aucun cas l'influencer.

A la position 3850 «Service des bâtiments», il convient de relever une augmentation des amortissements d'immeubles de 3,4 millions, ce qui explique le dépassement budgétaire du service de 1,5 million de francs. A noter que la Commission des finances et de gestion analysera plus en détail dans le courant de l'année, en collaboration avec la Direction des finances et la DAEC, la politique d'amortissements et de location des immeubles, propriétés de l'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie le rapporteur de la commission pour ses commentaires. Je n'ai pas d'autres remarques pour l'instant.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaires sur le compte rendu de cette Direction.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarques non plus.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Les comptes 2006 de la Direction de la santé et des affaires sociales se soldent par un excédent de charges de 333 000 280,